



Le Lien

Bulletin de liaison de L'A.G.M.O.M.P

Association des Greffés de Moelle Osseuse de Midi-Pyrénées - "Le Port" 81250 CURVALLE - Tél. : 05 63 55 95 73

"Je ne te demande pas quelle est ta race, ni quelle est ta religion, mais quelle est ta souffrance"

Louis Pasteur

EDITO

Vie et actualité de l'association

La cinquième année d'existence de notre association aura débuté sous les meilleurs auspices, tellement le premier trimestre a été riche en rencontres, grâce à un loto très réussi pour la troisième fois à CAMBOUNET sur le SOR (Tarn) le 25 février, puis une soirée solidarité le 2 mars au "Théâtre des 3 Portes" à Castelnaudary, en partenariat avec le ROTARY et le LION'S CLUB du Grand Lauragais.

Riche aussi des actions inter-associatives avec "FAIRE FACE ENSEMBLE", "KIOSQUE INFO CANCER", "SOS-PREMA Midi-Pyrénées", la toujours fidèle et généreuse "GAEL"

Les gestes solidaires, accomplis par de nombreux et généreux donateurs, ont été importants, ainsi que les adhésions et réadhésions. Soyez assurés de toute notre gratitude et sachez que le fruit de vos collectes et cotisations sera utilisé immédiatement et dans une très large mesure, à soulager le quotidien des malades. En cette fin de mois, nous allons pouvoir étendre notre réseau Internet au-delà de l'Unité Protégée et du secteur Hayem, vers Ehrlich et Jolly, continuer à répondre aux demandes d'aides d'urgence émises par les assistantes sociales et les psychologues du service, et de dotations en équipements et matériels exprimées par les équipes soignantes, participer à l'aide à la recherche.

Avec vous tous, la solidarité n'est pas un vain mot. De tout cœur, merci pour eux !

Bernard

LA LETTRE AUX ASSURES DE L'ASSURANCE MALADIE"

N° 24 - janvier/février 2007

Affection longue durée : Mieux informé, mieux soigné!

Parce qu'une affection longue durée (ALD) est une maladie qui demande un suivi personnalisé, votre médecin traitant et l'Assurance Maladie élaborent conjointement un protocole de soins. Il vous permet d'être mieux informé sur les traitements et les remboursements.

Un remboursement à 100%

Diabète, hypertension artérielle sévère, cancer... Une affection longue durée nécessite des traitements et des soins prolongés (plus de six mois), dont les coûts sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Un document dédié

Pour ouvrir les droits au 100% (sur la base des tarifs de l'Assurance Maladie), le médecin traitant remplit un formulaire de prise en charge, le protocole de soins.

Il s'appuie notamment sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour inscrire les médicaments et actes (consultations, prises de sang...) nécessaires au suivi et au traitement de votre maladie.

Le volet patient

Le médecin traitant vous remet un volet du protocole de soins, qui comporte des informations importantes pour vous et les médecins qui vous suivent : la durée de la validité du protocole, les soins pris en charge à 100%, et avec votre accord, le nom de la maladie. Il vous appartient de :

Lire ce document pour être informé sur la prise en charge médicale de votre affection longue durée et vos remboursements.

Le signer, vous engageant ainsi à suivre les prescriptions et à répondre aux contrôles de votre caisse.

Le présenter à chaque médecin consulté pour bénéficier d'un suivi optimal et être bien remboursé

Demandez les guides

Pour une meilleure information, plusieurs guides sont à la disposition des personnes souffrant d'une ALD. "La prise en charge de votre affection longue durée", un guide pratique envoyé avec la lettre annonçant les accords de l'Assurance Maladie sur la prise en charge à 100%. Ce document est également disponible sur le site www.ameli.fr

Des guides thématiques édités par la Haute Autorité de Santé sur le diabète, l'hépatite chronique... remis par votre médecin traitant avec votre protocole de soins. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.has-sante.fr

Remboursements : ce qu'il faut savoir

Les médecins que vous consultez dans le cadre d'une affection longue durée rédigent leurs prescriptions sur une ordonnance spécifique, appelée "ordonnance bizona". Comme son nom l'indique, elle comporte deux parties

Une partie haute

Le médecin inscrit dans cette zone les soins et les traitements en rapport avec votre affection longue durée, et donc remboursés à 100%. Ce sont notamment :

- Les médicaments à vignettes blanches et bleues.
- Les examens biologiques.
- Les examens radiologiques.
- Les soins infirmiers.
- Le soins de kinésithérapie.

Une partie basse

Le médecin inscrit les soins qui n'ont pas de rapport avec votre affection longue durée. Vous bénéficiez donc des taux de remboursement habituels, c'est à dire dans le cadre du parcours de soins :

- 70% sur les examens radiologiques.
- 65% sur les médicaments, sauf les vignettes bleues remboursées à 30% et les vignettes orange à 15%.
 - 65% sur les dispositifs médicaux (bandes de contention, béquilles...).
 - 60% sur les soins infirmiers.
 - 60% sur les soins de kinésithérapie.
 - 60% sur les examens biologiques.

Le volet patient du protocole de soins est strictement personnel et confidentiel. Vous devez le présenter uniquement aux médecins qui vous soignent et aux médecins-conseils de l'Assurance-Maladie.

Crédit et assurance - du nouveau pour les personnes malades :

Les personnes malades, ou ayant eu dans le passé une maladie grave, rencontrent parfois des difficultés pour souscrire un contrat d'assurance invalidité-décès, lorsqu'elles souhaitent emprunter pour acquérir un bien.

Pour les aider, l'Etat, les assureurs, les banques et des associations de patients ont signé une convention nommée AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé).

En vigueur depuis le 6 janvier 2007, cette convention prévoit notamment une meilleure information des demandeurs d'emprunt, un accès facilité à l'assurance invalidité, une plus grande transparence dans le traitement des dossiers, la mise en place d'un mécanisme limitant le poids des surprimes d'assurance, et une médiation en cas de litige sur l'application de la convention.

Pour plus d'informations :
www.aeras-infos.fr

L'AVIS DU GENETICIEN AXEL KAHN

L'homme savait déjà reproduire des cellules et des gènes. Il peut aujourd'hui se cloner lui-même. Pour le meilleur (le progrès médical) ou pour le pire (la naissance d'un être privé d'autonomie) ?

"Il ne faut pas diaboliser la science, ni lui laisser faire n'importe quoi".

A 57 ans, Axel Kahn est le plus grand généticien français. C'est aussi le militant d'une science à visage humain. Directeur d'un laboratoire de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), membre du comité consultatif national d'éthique et président du Groupe de haut niveau pour les sciences de la vie, à Bruxelles, ce célèbre chercheur prend position contre le clonage humain ou le brevetage des gènes. Alors que la réforme de la loi qui doit encadrer les pratiques des scientifiques, (qu'eux-mêmes demandent) se fait toujours attendre, Axel Kahn décrypte les enjeux scientifiques et économiques des dernières découvertes en matière de thérapie génique. Il nous explique pourquoi le clonage humain est dangereux, dénonce les dérives et rassure ceux que le progrès effraie.

Certains pensent que, dans cinquante ans, grâce aux biotechnologies, les maladies auront disparu du globe, qu'en pensez-vous ?

Il est illusoire d'imaginer une humanité débarrassée du fardeau des maladies. Bien sûr les biotechnologies accroîtront les possibilités de la médecine, mais nos recherches s'exercent dans un monde où le Vivant évolue sans cesse. Des formes résistantes aux

médicaments apparaissent en permanence, les maladies vaincues sont remplacées par d'autres types d'infections. La résistance des insectes, des parasites, des bactéries et des virus aux médicaments actuels témoigne déjà de cette course sans fin.

L'état sanitaire de la population mondiale s'améliorera tout de même ?

Je n'en suis pas si sûr... Les causes majeures de la mauvaise santé de la population mondiale échappent presque totalement au pouvoir des scientifiques. Elles sont plutôt liées aux conditions de vie, à la pauvreté, aux inégalités devant les soins. Croire que l'on va bientôt éradiquer ces inégalités est chimérique.

Beaucoup de maladies sont liées au vieillissement des tissus humains. Peut-on espérer un jour freiner ce processus ?

Les techniques médicales susceptibles de freiner, voire d'inverser les lésions liées au vieillissement, ce qu'on appelle la médecine régénératrice, sont en plein essor. Leur but est de remplacer des cellules âgées qui fonctionnent mal par des cellules jeunes équivalentes. C'est là que réside les promesses de l'utilisation thérapeutique des "cellules souches". Il en existe deux types. Les cellules "embryonnaires" qui participent à la constitution du fœtus et peuvent se transformer en n'importe quel type de tissu humain. Les cellules "adultes" qui se trouvent dans le corps et qui ont le pouvoir de participer à la régénération de l'organe dont elles sont issues. On a découvert qu'elles peuvent se transformer en cellules du sang, mais aussi du foie, du muscle et peut-être, du cerveau.

Mais passé un certain âge, le cerveau ne peut plus se renouveler ?

Erreur ! Contrairement à ce que l'on pensait autrefois, le cerveau peut se régénérer à partir de cellules souches qui y résident, même chez des sujets âgés. Le potentiel extraordinaire de ces cellules du cerveau a été récemment confirmé par des expériences de greffes intracrâniennes de cellules souches humaines chez des fœtus de singe (l'expérience a été réalisée par une équipe de biologistes américains de la Harvard Medical School de Boston). Ces cellules ont participé à la constitution des différentes régions du cerveau de cet animal. On peut imaginer qu'elles agiraient de même manière si elles étaient transplantées dans un cerveau humain.

Et les cellules embryonnaires, on ne peut pas les utiliser à des fins thérapeutiques ?

Si. Mais pour prélever ces cellules, il faut "fabriquer" un embryon génétiquement identique au malade et interrompre son développement à 7 jours. En théorie cette stratégie pourrait être intéressante, puisque les cellules dérivées du "clone" embryonnaire ne font

l'objet d'aucune réaction de rejet de greffe. Mais nous n'en sommes pas là ; les chercheurs ne maîtrisent pas encore le processus. De plus, en France, la loi de 1994 interdit formellement de fabriquer des embryons humains, même à usage thérapeutique. Cette manipulation pose, il est vrai, des problèmes d'éthique, ressentis plus ou moins fortement dans divers pays d'Europe. C'est pourquoi les soutiens européens à la recherche vont presque exclusivement aux travaux sur les cellules souches "adultes".

Dans ce cas, pourquoi la Commission européenne considère-t-elle que la recherche sur les cellules souches est une priorité ?

Le marché mondial de la pharmacie présente près de 300 milliards de dollars : c'est suffisant pour exciter les convoitises !

Reste que la plupart des brevets pertinents en médecine régénératrice appartiennent aujourd'hui à des sociétés américaines, ou font l'objet de licences dont elles bénéficient. Que l'Europe tente d'avoir accès à un marché si prometteur se conçoit aisément. Ne serait-ce que pour ne pas être totalement dépendante des Américains.

Quel regard les biologistes portent-ils finalement sur l'homme ?

Au regard de la biologie, l'homme est un primate très banal. Ses gènes sont à 98,6% identiques à ceux du chimpanzé et des hommes actuels dont l'ancêtre ne vivait qu'il y a six ou sept millions d'années. Cela dit, les petites modifications biologiques apparues depuis ont permis à l'homme de se construire un gros cerveau qui possède la double capacité d'engendrer de la culture et d'en léguer le secret à ses descendants, lesquels s'entrouvent sans cesse améliorés. Dès lors, comme disait Pascal, tous les hommes sont comme un seul homme qui vivrait indéfiniment et apprendrait continuellement.

Propos recueillis par Jean-François Paillard.

Derniers ouvrages parus d'Axel Kahn :

- "Et l'homme dans tout ça ?" - Ed Nil 2000

- "L'avenir n'est pas écrit" - dialogue avec le généticien Albert Jacquard. Ed Bayard 2001.

REMERCIEMENTS

A PASCAL ET EMMANUEL RIBES, A LEUR FAMILLE, A LEURS PROCHES

Le 5 janvier dernier, Pascal et Emmanuel nous faisaient parvenir le fruit d'une collecte se montant à 680 euros, mise en œuvre à la suite du décès de leur père Jean-Joseph Ribes, survenu le 29 décembre. Ils tiennent, par ce geste solidaire, à soutenir notre association et l'aide qu'elle apporte aux personnes touchées par le cancer. Ils nous ont écrit en substance :

- ... Sachez que nous avons énormément apprécié le soutien régulier que vous apportez aux greffés durant leur traitement. Et même si l'issue concernant notre père n'a malheureusement pas été favorable, le fait qu'il ait eu à disposition un ordinateur portable, nous a beaucoup aidés pour garder le contact avec lui durant son hospitalisation malgré les horaires de visites assez stricts...

Pascal et Emmanuel

DON DU COMITE D'ETABLISSEMENT THOMSON - TRAINING - SIMULATION

Le personnel de cette société basée à Cergy-Pontoise, dans laquelle Monsieur Ribes était salarié, auquel se sont joints plusieurs salariés, viennent de nous adresser un don de 1390,00 euros, "avec les encouragements et les félicitations du CE pour votre soutien aux personnes malades..."

Le secrétaire du CE, Pascal PLADYS

Nous adressons nos plus vifs remerciements, de la part des patients hospitalisés en hématologie à Purpan, de leurs proches et des équipes soignantes, à toutes les personnes qui ont fait preuve de générosité. Soyez assurés que ces dons, en leur totalité, seront mis à la disposition directe des malades, dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

B.P.

UN DON DE L'ANCIENNE ASSOCIATION "ESPOIR +":

Cette association, ayant décidé sa dissolution, nous verse la moitié du solde de son dernier exercice, soit 538, 00 euros, l'autre part allant au profit de l'association ELA "Européen Leuco-dystrophie Association"

Nous apprécions le geste et vous remercions pour les malades.



**"FAIRE FACE ENSEMBLE"
"LA VIE AVEC LE CANCER"**

Tu ne peux changer le vent, mais tu peux orienter les voiles.

Nous avons la grande joie de faire connaissance d'une association de même sensibilité que la notre,

dont Monsieur RIBES était adhérent, et qui devient adhérente d'AGMOMP à son tour, tout en nous faisant un don de 500, 00 euros, par l'intermédiaire de sa trésorière Madame Isabelle Truchet et les contacts établis avec Christine Cléry sa trésorière et son époux Jérôme. Grand merci à vous !

Que dit le dépliant de "Faire face ensemble" ?

- Vous êtes confronté au cancer, nous avons connu le même parcours.

- Vous êtes démunis devant le regard des autres.
- Vous avez des difficultés avec votre employeur, votre banquier, votre assureur...

- Alors rencontrons-nous, parlons-en et nous serons plus forts.

- Nous sommes une association de bénévoles à l'écoute les uns des autres.

- En faisant face ensemble, on se serre mieux les cœurs.

Vous pouvez nous appeler au téléphone ou venir nous rencontrer.

Des permanences sont assurées à l'adresse ci-dessous du lundi au samedi :

FAIRE FACE ENSEMBLE :

16 Chemin des écoles - 31320 AUZEVILLE

Tél : 05 62 88 38 50

Courriel faire.faceensemble@wanadoo. fr

UNE ACTION MISE EN PLACE PAR LE COLLECTIF INTERASSOCIATIF SUR LA SANTE (CISS)

"Une question juridique ou sociale liée à la santé : des écoutants spécialistes vous informent et vous orientent"

**SANTE INFO DROITS : 0 810 004 333,
LA LIGNE DU CISS**

lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h
mardi et jeudi de 14h à 20h.

Santé Info Droits s'adresse à toute personne confrontée à des difficultés, des doutes, des interrogations :

- Pour les représentants des usagers du système de santé :

leurs droits et leurs missions, le fonctionnement des instances dans lesquelles ils siègent.

- Pour les usagers et le grand public :

Les implications d'ordre juridique et social résultant de l'état de santé.

- Pour les professionnels de la santé et du social et/ou les intervenants associatifs :

le suivi et l'accompagnement des personnes auprès desquelles ils agissent.

Quelques questions auxquelles SANTE INFO DROITS PEUT RÉPONDRE :

Droits des malades : *“Il y a quatre ans j’ai été hospitalisée. J’ai besoin d’avoir accès à mon dossier médical pour cette opération. Ce n’est pas trop tard, je peux encore le récupérer ? Comment dois-je procéder ?”*

Accès et prise en charge des soins : *“Je n’ai pas beaucoup de revenus, je n’ai pas de mutuelle mais j’en aurais besoin. Puis-je bénéficier d’une aide ?”*

Assurance maladie : *“Je vais me faire opérer la semaine prochaine, le secrétariat de l’hôpital vient de m’appeler pour me dire que je devrai payer 300 euros non remboursés par la sécurité sociale. Je ne comprends pas, je suis pourtant à 100%.”*

Indemnisation : *“j’ai été opéré récemment, Ça s’est mal passé. Est-ce que je vais devoir engager une procédure pour faire reconnaître mon préjudice ?”*

Droits des usagers des établissements médico-sociaux : *“Je vis dans une résidence pour personnes handicapées, je ne suis pas d’accord avec le règlement intérieur, à qui m’adresser ?”*

Discrimination : *“Un propriétaire d’un logement a refusé de me louer son appartement en raison de mon handicap. Que puis-je faire ?”*

Accès à l’emprunt : *“Je suis assistante sociale hospitalière. Une des personnes que je suis veut acheter un appartement, elle a des problèmes de santé, est-ce que le prêt va lui être accordé ? Elle m’a dit qu’il y avait un questionnaire de santé à remplir...”*

Travail : *J’ai un patient qui m’interroge sur ses droits. Il est en mi-temps thérapeutique depuis 6 mois. Compte tenu de l’évolution de sa situation médicale, il ne semble pas capable de reprendre à temps plein tout de suite. Combien de temps peut-il rester en mi-temps ? Son employeur peut-il le licencier ?”*

Secret médical : *“Je suis infirmière scolaire. Un mineur qui souhaite absolument garder son état de santé vis-à-vis de ses parents risque de devoir subir une intervention chirurgicale. Comment va-t-il pouvoir faire ?”*

Et toute question portant notamment sur :

- . Le dossier médical personnel
- . La CMU
- . L’Allocation Adulte Handicapé
- . Les indemnités journalières
- . La pension d’invalidité
- . La médecine du travail
- . Les discriminations liées au handicap ou à la santé

- . L’accès aux soins des étrangers
- . La prise en charge des affections longue durée (ALD)
- . Le consentement aux soins
- . Le secret médical
- . Le médecin traitant, etc ...

Egalement accessible sur :

<http://leciss.org>

KIOSQUE INFO CANCER

Un espace d’accueil et d’information sur le cancer, ouvert à tous.

- Vous-même ou l’un de vos proches est concerné par le cancer.
- Vous vous posez des questions sur cette maladie.
- Vous cherchez une écoute. Vous souhaitez un soutien dans la prise en charge de cette maladie.
- Vous voulez vous informer sur la prévention.

Le kiosque infos cancer met à votre disposition :

- Une équipe compétente et formée pour vous accueillir du mardi au vendredi, le matin sur rendez-vous, et l’après-midi libre de 14h30 à 17h30.
- Des entretiens individuels ou collectifs sur rendez-vous.
- Des brochures d’information sur le cancer et la prévention ainsi que l’accès à internet pour toutes questions spécifiques.
- Un relais avec les associations spécifiques en lien avec le cancer.

Votre contact :

Pascale Vialard, responsable du Kiosque Infos Cancer, Tél 05 63 33 10 07
Email : pvialard@hotmail.fr
Site : perso.orange.fr/kic81

3 place Jeanne d’Arc
81370 SAINT-SULPICE (à côté de l’église)

Accès : Autoroute A68 (Toulouse-Albi) Sortie N°6 (Lavaur - Castres - St-Sulpice)
L’ensemble des services proposés est gratuit.



CAMBOUNET-SOLIDAIRE D'AGMOMP **Loto du dimanche 25 février 2007**

Pour la quatrième édition de cette manifestation, dont les 3 dernières à Cambounet, Monsieur le Maire Sylvain Fernandez, son équipe municipale, le personnel technique et administratif, Henri, Bernard, Jean, René et les autres, qui sont devenus des amis, les bénévoles du foyer rural, les "toujours jeunes" (dixit Henri) du club Myosotis, Monsieur le Maire de Soual, nous avaient fait l'honneur de nous inviter dans l'accueillante et vaste salle du complexe sportif "Hubert Forestier".

Tous ces braves gens dynamiques, chaleureux et solidaires, ne s'étaient pas contentés de formuler une invitation. Ils étaient bien déterminés, comme à l'accoutumée, à mouiller le maillot. Dès vendredi la salle avait été préparée et les deux équipes, celle de CAMBOUNET et celle de l'AGMOMP, ont pu travailler d'arrache-pied à parfaire l'organisation, son intendance, et à en assurer le parfait déroulement.

Nous étions bien un peu intimidés quand nous sommes entrés dans cette vaste salle, nous qui étions habitués à deux autres plus modestes. Nous n'aurions jamais osé parier que nous remplirions les quelques 330 chaises qui attendaient les joueurs. Pourtant il a fallu en rajouter puisque ceux-ci furent au nombre de 340, et le record de participation battu. Dans ces conditions optimales, le résultat de l'intendance ne pouvait que suivre, ce qu'il fit, avec une recette brute de 4 700 euros, 1 300 euros de

dépenses, et donc un bénéfice net de 3 400 euros. Quel bonheur de voir tous ces efforts récompensés ! Mille mercis fraternels à tous, pour les projets que nous allons pouvoir mettre en œuvre grâce à vous, et dont nous ne manquerons pas de vous entretenir.

CAMBOUNET et l'AGMOMP, deux équipes qui gagnent et vont de l'avant ! Ce n'est qu'un au-revoir !

BP

SOIREE SOLIDARITE AU **"THEATRE DES 3 PORTES"** **À CASTELNAUDARY AVEC LE** **ROTARY ET LE LION'S CLUB** **DU GRAND LAURAGAIS**

130 Personnes, concernées par les actions de notre association et désireuses de concrétiser leur solidarité par un acte généreux, s'étaient déplacées ce vendredi 2 mars à l'appel des "Rotariens" et des "Lion's".

L'initiative de cette manifestation appartient à Marie-Claire MAZIERES, épouse de Pierre, que nous avons visité lors de son hospitalisation, entourée par ses amis et collègues, qui ont voulu par là rendre hommage à son souvenir.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés dans ce petit théâtre, où le Docteur Muriel Roussel, du service d'hématologie de Purpan, a présenté un exposé sur les principaux groupes des maladies du sang, leurs traitements et les avancées médicales.

Karine, Claude et moi étions à ses côtés, pour échanger, dialoguer, intervenir, témoigner en tant qu'anciens greffés, raconter la naissance de l'AGMOMP, son évolution, ses buts, ses actions et ses projets, enfin tout ce que nous pouvons réaliser grâce à des temps forts comme celui que nous avons pu vivre ce soir-là, des émotions et des rencontres avec des gens généreux.

Nous avons l'esprit serein et le cœur joyeux en regagnant nos pénates, car nous pourrions annoncer à nos collègues bénévoles et à nos amis soignants, la bonne nouvelle : 1300 euros d'entrées pour nos chers patients.

Merci pour eux !

BP

“LE DERNIER VŒU DE NICOLAS POUR LES MALADES (atteint d’une leucémie il voulait sensibiliser le public)”

Ainsi titrait la “Dépêche du Midi” du vendredi 16 février 2007, dans un article où *la famille, malgré sa disparition, continue à soutenir notre association et ses actions.*

La maman de Nicolas était présente à la conférence du 2 mars au théâtre de Castelnau. Elle nous a remis une enveloppe de 810 euros, collectée par les amis et proches, au profit des patients que nous aidons. Nous les en remercions du fond du cœur.

Une autre personne était présente ce soir-là, une jeune chanteuse amie et voisine de Nicolas, Christine PEYRES, qui prépare un tour de chant, un “spectacle PIAF”, en mémoire de Nicolas et au profit de l’AGMOMP.

Tous ces gestes nous touchent profondément, mais surtout ils nous permettent d’aggrandir et de consolider un réseau de solidarité inestimable.
A vous tous, nos saluts fraternels !

BP

UNE DATE IMPERATIVE SUR VOS CALEPINS: VENDREDI 15 JUIN

**Fête du cinquième anniversaire de
l’AGMOMP à PIBRAC - 20H30 -
En musique et chansons avec
“LES BARTAVELLES”**

Soyez gentils de nous retourner le plus vite possible le coupon-réponse que vous recevrez par la poste, pour une meilleure organisation, ou de téléphoner à un des deux numéros suivants :

**Alain FOUILLERON : 06 83 43 33 63
Bernard PEPIN : 05 63 55 95 73**

L’ASSOCIATION ROGER GARIN ORGANISE AU PROFIT DES PERSONNES ÂGÉES DU SERVICE DE SOINS DE LONGUE DURÉE DU CENTRE HOSPITALIER D’ALBI :

**UN CONCERT DE CHANT
ET MUSIQUES : Corelli-Galuppi-Vivaldi
60 musiciens- 50 choristes-2 solistes**

**SAMEDI 2 JUIN 2007 À 21 H
Cathédrale Sainte Cécile, Albi**

ENTREE GRATUITE
participation libre à la sortie.

“SOS PRÉMA” - Midi-Pyrénées - Toulouse

L’action menée en Midi-Pyrénées par SOSPréma est centrée sur Toulouse, sa maternité de niveau III et les services de réanimation et de néonatalogie de l’Hôpital des Enfants.

Plusieurs actions locales ont été mises en place à Toulouse.

Tout d’abord les **visiteurs bénévoles** : deux fois par mois, le vendredi après-midi, trois mamans de bébés prématurés viennent à la rencontre des parents dont les bébés sont hospitalisés en réa ou en néonatal, pour les soutenir et les encourager pendant ce moment difficile, éprouvant, moment par lequel elles-mêmes sont passées il y a quelques années.

Ce projet a vu le jour grâce à une rencontre avec Bernard Pépin, qui a su m’aider pour mettre en place ce projet. Merci à toi, cher Bernard. Merci aussi à Charlotte Lavril qui a su nous faire confiance sur Toulouse et nous aider, aux fameuses visiteuses bénévoles Béatrice et Sabine, et bien évidemment pour l’accueil des services de réanimation et de néonatalogie de l’Hôpital des Enfants de Toulouse, sans qui rien n’aurait été possible.

La seconde action locale est l’existence d’un **groupe de parole de parents de prématurés** qui se réunit de façon mensuelle à l’Hôpital Paule de Vigier à Toulouse, en partenariat avec l’Esperluette. L’intérêt de ce groupe est de pouvoir parler librement de la prématurité dans un climat d’écoute et de respect, de votre vécu, de vos expériences, de partager avec d’autres parents, d’avoir des informations.

Le groupe se réunit le mardi 17 avril et le jeudi 24 mai à partir de 9h30

Des choses existent à Toulouse, n’hésitez pas à y participer, à nous rejoindre.

Pour vous inscrire : Téléphonnez au : 05 61 80 89 34
email : contacttoulouse@sosprema.com

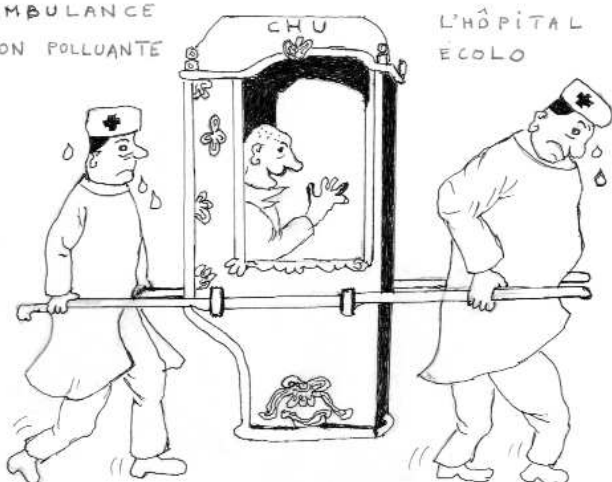
Fanny BARATIN

LES PROBLÈMES D'INSOMNIE EN CHAMBRE DOUBLE :
ESSAYEZ LES VIEILLES MÉTHODES !



AMBULANCE
NON POLLUANTE

CHU
L'HÔPITAL
ÉCOLO



Pajmour



SOMMAIRE

Edito	Bernard	Kiosque info cancer	Pascale Vialard
Lettre aux assurés		Cambounet solidaire	BP
L'avis d'Axel Kahn	J-F Paillard	Castelnaudary, 2 mars	BP
Remerciements	P et E Ribes	Nicolas Roques	BP
Don du comité	BP	Pajmour	Nanarino
Faire face ensemble		SOS Préma	Fanny Baratin
Santé inf droits	CISS		

BULLETIN D'ADHESION Cotisation 2007

MONTANT DE L'ADHESION : Chèque à l'ordre de l'AGMOMP

Adhésion individuelle : 22 euros

Don à l'association

NOM : Prénom :

ADRESSE :

TELEPHONE :

**Adhésions et réadhésions à retourner à l'adresse du trésorier
Michel CASTELA - 1 bis, rue Delcassé - 82000 MONTAUBAN**